



TRAVAILLONS ENSEMBLE

En ce début d'automne, je vous invite à participer à plusieurs réunions pour donner votre avis et nous aider à construire, ensemble, l'avenir de nos quartiers et de notre département.

Depuis plusieurs mois, des travailleurs sociaux, des animateurs du quartier, des responsables associatifs sont allés à la rencontre des habitants et des personnes travaillant sur les différents quartiers de Bourges nord pour recueillir leur vision des quartiers et leurs souhaits pour l'avenir. Peut-être avez-vous fait partie des personnes consultées.

La présentation de ce travail se fera le 2 octobre, à la salle des fêtes de la Chancellerie, où vous êtes invités pour dire si ce diagnostic vous convient. Ce travail se fait avec la CAF, le Conseil Général, La Ville de Bourges et l'Etat.

Par ailleurs, le Conseil Général anime un grand débat à travers le département pour définir ensemble ce que nous voulons pour le Cher dans les dix prochaines années : on a appelé cette démarche, Cher 2015.

Deux réunions sont organisées sur Bourges (voir ci-contre). Soyez nombreux à venir. Bien sincèrement.

Irène Félix.

Vice-Présidente du Conseil Général
Conseillère municipale de Bourges

Cher 2015

Préparer ensemble l'avenir du Cher, c'est d'abord regarder le Cher en face : ses atouts, ses faiblesses, pour aujourd'hui et pour demain.

Notre département continue de perdre de la population. Or la population est la première richesse d'un territoire : jeune ou âgée, elle fait travailler commerce, artisanat, services et soutient l'économie. Une population active et qualifiée permet à des entreprises de s'implanter en trouvant la main d'œuvre nécessaire. Il faut donc rendre notre département attractif pour les habitants du Cher eux-mêmes et pour des personnes venues d'autres régions ou d'autres pays.

Pour relever ce défi, des actions sont nécessaires pour promouvoir le département, valoriser ses richesses, développer le tourisme, qui est souvent la première porte d'entrée pour les nouveaux venus. Il faut aussi offrir les services nécessaires à toutes les tranches d'âge de la population : logement, accueil pour les enfants, médecins, transports en commun... : dans ces domaines, le Cher peut encore faire de gros progrès !

Il faut aussi veiller à former tout au long de la vie les habitants du Cher pour qu'ils puissent tous contribuer à créer des richesses dans notre département : le plan départemental d'insertion doit y contribuer.

Enfin, le département doit être prêt à accueillir les entreprises et l'innovation : c'est par exemple le sens de l'engagement du Conseil Général autour des pôles technologiques de Bourges et Vierzon.



- **Qu'en pensez-vous ?**
- **Partagez-vous l'avis que l'accueil de la population est primordial ?**
- **Avez-vous des propositions ?**

Les rendez-vous Cher 2015

- **Judi 12 octobre à 18 heures 30, Salle des Fêtes de La Chancellerie**
- **Mardi 24 octobre à 18 heures, Palais d'Auron**

POUR CONTACTER VOTRE CONSEILLÈRE GÉNÉRALE

Irène Félix

Conseil Général du Cher – Place Marcel Plaisant
18023 Bourges Cédex

tél : 02 48 27 80 44 – téléc. : 02 48 27 80 57

mél : i.felix@elus.cg18.fr

site : <http://irenefelix.blogspot.com>

Permanences

Salle polyvalente de l'école du Grand Meaulnes
rue Louis de Raynal

Judi 19 octobre et judi 30 novembre de 11 heures à 12 heures.



Bienvenue aux nouveaux habitants

Résidence des Prés-Fichaux, dans le quartier de Vauvert ou rue Cuvier, de nouveaux habitants ont emménagé dans le canton. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Reconstruction du Foyer de Jeunes Travailleurs

Une réunion de présentation du futur projet a été faite aux riverains par le Foyer de Jeunes Travailleurs la Charmille et l'Office départemental HLM à la demande d'Irène Félix. Le projet permettra un accueil nettement amélioré des jeunes, stagiaires, apprentis, salariés et des familles en attente de réponse de leur demande d'asile. Il s'implantera sur l'ancienne emprise du vélodrome. Les riverains ont fait part de leurs recommandations, principalement en ce qui concerne la circulation.

Un canton sportif

Terrain synthétique pour le stade des Grands Beaugregards, aménagement de superbes locaux pour l'ES Moulon au stade de la Sente aux loups : les sportifs du canton auront cette année bénéficié d'aménagements de qualité.

Coup de chapeau

C'est à l'initiative d'habitantes de l'immeuble, dans le bas de l'avenue de la Libération, que des fresques ont été peintes. C'est gai, cela dit l'humanité et la fraternité, cela a permis des rencontres. C'est encore à elles que l'on doit la première brocante du quartier. Bon vent à vos projets !

IUFM

Le nouvel Institut Universitaire de Formation des Maîtres a été inauguré le 18 septembre dernier par le Président du Conseil Général, Alain Rafesthain. Cela faisait plus de vingt ans qu'on en parlait, il n'aura fallu à la majorité de gauche que deux années pour le réaliser enfin, grâce à un choix qui a accéléré les travaux et permis au département et à ses contribuables de faire des économies : utile, moins cher mais plus efficace, un trio gagnant pour le Cher !

Cela fait plusieurs années que votre Conseillère Générale dénonce l'abandon dans lequel le quartier du Prado a été laissé : les espaces extérieurs sont abandonnés par les HLM, les conteneurs à poubelles, trop petits, débordent, les façades sont délaissées.

Mais quelques petites évolutions sont en cours et devraient permettre, à moyen terme, d'améliorer la vie des habitants et entre les habitants.

Des éducateurs de rue sillonnent maintenant le quartier. Vous ne les avez peut-être pas repérés. C'est normal, ils se font discrets mais rentrent en contact avec les jeunes et leurs familles. Le Centre Médico-social de la rue Barbès est maintenant tout près, au service des familles. Pour la première fois, des activités ont été proposées, cet été, aux jeunes, avec l'intervention de l'association les Petits Débrouillards. Le soutien scolaire reprend à l'école d'Auron, tous les jours après la classe, en lien avec les enseignants et l'association Accueil et Promotion. Enfin, la Ville de Bourges prévoit la construction d'un city-stade à côté du gymnase du Prado.

Il était manifestement temps que tout ceci se mette en place.

Le saviez-vous ?

Le financement des maisons de retraite repose sur trois financeurs : l'Etat paie les soins (tout ce qui est médical) ; le département paie la dépendance c'est à dire l'aide aux personnes en raison de leur âge (toilettes, change, ...) ; les familles paient l'hébergement (construction ou entretien des bâtiments, repas, animation, administration). Plus il y a de personnel et plus la prise en charge des personnes âgées est bonne mais plus cela coûte cher. Quand les familles ne peuvent plus payer, c'est le département qui prend le relais au titre de "l'aide sociale". Les aides à l'investissement apportées par le Conseil Général permettent de réduire un peu la facture, d'environ 90 euros par mois. Mais seule une modification de la part à charge des familles, dans le cadre de la solidarité nationale, peut faire baisser significativement les prix.

Deuxième problème : on manque de places. Pour ouvrir de nouveaux établissements, il faut que chacun ait prévu un budget pour cela. Or l'Etat n'a pas prévu, pour 2006, les sommes nécessaires à de nouvelles places. Du coup, un projet de maison de retraite sur le site de l'ancien couvent des Sœurs de la Charité est bloqué. Temporairement, on espère.

Info Service

Jeune de moins de 17 ans : Le Conseil général finance tout ou partie de ta licence sportive !

Pour la rentrée sportive 2006/2007, une aide de 15 à 60 € est attribuée à tous les jeunes, jusqu'à 16 ans inclus, domiciliés dans le Cher et licenciés dans un club sportif du département (affilié à une fédération). Plafonnée au prix de la licence, cette aide est calculée en fonction des revenus des parents.

Attention : une aide par saison et par bénéficiaire.

Pour recevoir votre aide à la licence, remplissez le formulaire disponible dans votre club, dans les Centres Médico-sociaux et remettez le au service Sport, Culture, Vie Associative du Conseil général.

• SERVICE DES SPORTS

Direction de la Culture, des Sports et de la Jeunesse
Conseil Général, Place Marcel Plaisant - 18000 BOURGES

Tél. : 02.48.27.80.37

Documents à fournir : Demande de licence

- Copie de la pièce d'identité ou du livret de famille du jeune bénéficiaire.
- Justificatif de domicile du chef de famille ou du responsable légal du jeune bénéficiaire datant de moins de trois mois.
- Dernier avis d'imposition complet (nom, parts, montants) ou de non imposition du foyer où le jeune bénéficiaire est pris en charge.

